

# Pâques !

Et cette tristesse incendiaire dans les veines !

Mais non ! Souris, lèvre ardente  
Où court, sur l'Échelle universelle de la Clarté,  
Le libre bruit de tant de songes circulaires  
Et l'immortelle lumière de tant d'espérance,  
De tant de visages aimés avec passion !

Seigneur ! Pourquoi cette tristesse  
Aux pieds du jour qui se lève ?  
Pourquoi ce battement dans les douces  
Ramilles du sang ? Ces larmes,  
Ce chagrin indéfini qui frappe, infatigable,  
La tempe innocente ?

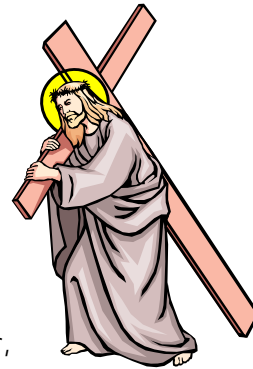
Seigneur !  
Ne dis rien, Seigneur,  
Laisse ta bonté couler en dehors des syllabes !  
Ne dis rien !  
Je comprends tout ce que ton cœur veut révéler,  
Tout ce que ton regard s'efforce de dire  
Au-delà des sons et des mots !

Pourquoi ces pleurs insurpassables  
En ce jour de joie perpétuelle ?  
Pourquoi ?

Viens, ô brise, caresser ma face  
De ta main consolatrice !  
Viens, murmure léger d'âmes souriantes  
Sur la poitrine suffocante !

Chuchotement d'or des pâquerettes  
Autour du puits,  
En ce jour inconcevable !

Âme,  
Le Christ a ressuscité !  
Il a vraiment ressuscité,  
Ô Âme !



# INFO AQDR

**Volume 5 No 7 1 mars 2008 Section Roberval**

**Association québécoise de défense des droits  
des personnes retraitées et préretraitées**

## *Regard d'un aîné engagé*

*Nul ne peut changer le cours du temps;*

*tous vieilliront, c'est inévitable.*

*Ce qui devrait cependant être évité,  
c'est de laisser entendre à la société  
que tous deviendront un poids alors  
qu'ils ont contribué à bâtir cette société*

*et y ont participé socialement,  
culturellement, économiquement, et ce,*

*pour la plupart, pendant 30 à 50 ans.*



*M. Norbert Rodrigue, président AQDR national*

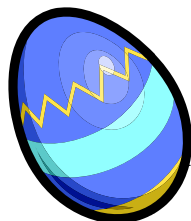
Présentation de la conférence le 28 avril 15 h 30 : Université Laval

Colloque : « Les abus envers les aînés : agir ensemble pour que ça cesse! »

## Déjeuner - Rencontre

- 9.00 Accueil
- 9.15 Déjeuner
- Pause
- 9.45 Sujet : L'alimentation chez les aînés  
Invitée : Marie-France Valton
- 10.30 Place aux membres
- 10.45 Tirage

prix de présence



Prochain déjeuner : 3 avril 2008

### Une réflexion sur nos impôts

Le conseil le plus important qu'on puisse faire à une personne aînée est de produire ses déclarations nonobstant le montant de ses revenus, afin de bénéficier des crédits qui lui sont dus.

Sur de point je vous conseille de sensibiliser tous les aînés de votre entourage à agir ainsi, puisque annuellement un certain nombre d'aînés ne reçoivent pas les crédits auxquels ils ont droit et, ce qui est pire, ne touchent pas le supplément de revenu garanti.

### Impôts 2007 : plusieurs changements à surveiller

Au Québec  
Bonne nouvelle : à compter de l'année 2007, les personnes qui reçoivent au moins 94% du Supplément de revenu garanti pour l'année n'ont plus à payer de cotisation au Régime d'assurance médicaments du Québec.

### Taux progressif d'imposition fédéral

2006		2007	
Jusqu'à 36 378 \$	15,25 %	Jusqu'à 37 178 \$	15 %
Portion de 36 378 \$ à 72 756 \$	22 %	Portion de 37 178 \$ à 74 357 \$	22 %
Portion de 72 756 \$ à 118 285 \$	26%	Portion de 74 357 \$ à 120 887 \$	26 %
Portion dépassant 118 285 \$	29 %	Portion dépassant	29%

### Autres crédits

Dont une nouveauté, le « crédit d'impôt pour relèvement bénévole ». Vous pouvez bénéficier de ce crédit d'impôt remboursable si vous avez fourni des services de relèvement à l'aidant naturel d'une personne ayant une incapacité significative. L'aidant naturel pourra répartir une enveloppe de 1 000 \$ entre les bénévoles (comme vous) qui l'auront assisté. Chacun des bénévoles désignés par l'aidant naturel pourra bénéficier d'un maximum de 500 \$ sous forme de crédit d'impôt remboursable à la condition d'avoir fourni des services de relèvement à domicile pour un total d'au moins 400 heures, par un même bénéficiaire, au cours de l'année.

### 2007 : principaux crédits d'impôt

	Fédéral	Québec
	Maximum admissible	Maximum admissible
De base	9 600 \$	6 650 \$
Montant complémentaire additionnel	sans objet	3 095 \$
Personne seule	sans objet	1 180 \$
Pour Conjoint	9 600 \$	sans objet
Personne à charge admissible	9 600 \$	sans objet
Autre personne à charge (18 ans et +) * général	sans objet	2 705 \$
*atteinte d'un handicap	4 019 \$	sans objet
Montant pour emploi	1 000 \$	sans objet
Montant en raison de l'âge	5 177 \$	2 200 \$
Revenu de pension	2 000 \$	1 500 \$
Pour personne handicapée	6 890 \$	2 295 \$
Pour aidants naturels	4 019 \$	sans objet

Ouverture du bureau:

Lundi au jeudi de 9H. à 11H30 et de 13H30 à 16H.

AQDR Section Roberval 243, rue Ménard, Roberval (Québec) G8H 1P4  
Tél: 1 418 275-2737 – Fax 1 418 275-8442 Courriel : [aqdrob@bellnet.ca](mailto:aqdrob@bellnet.ca)

**Service d'aide et de ressource en défense des droits 275-2737**

## LE CREDO DU GAGNANT



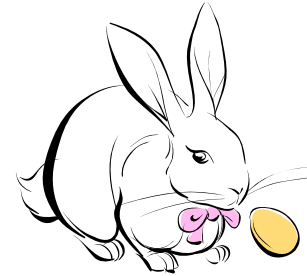
Si tu crois être battu,  
tu l'es.

Si tu crois être perdu,  
tu l'es.

Car en tout le succès  
est affaire de volonté.

La victoire ne va pas toujours  
au plus fort.

Mais tôt ou tard,  
c'est celui qui dit: "je peux"  
qui sort victorieux!



**La vie est comme le chocoïat,  
c'est l'amer qui fait apprécier le sucre.**

